

CONDITIONS GÉNÉRALES DE PRESTATIONS DE SERVICES

1. APPLICATION

Les conditions générales de vente sont applicables à toutes les commandes de prestations de services qui sont passées chez ALLTUX, établi au lotissement du Bois des Rois 2 à 4500 Huy (Ben-Ahin), ci-après dénommée ALLTUX.

Ces conditions générales de vente sont seules applicables, à l'exclusion des conditions générales ou particulières du client que ALLTUX n'aurait pas expressément acceptées par écrit.

ALLTUX pourra modifier les présentes conditions générales de vente à tout moment, sous réserve de faire apparaître ces modifications sur le site web www.alltux.be. Les conditions en ligne au moment de la commande restent d'application pour cette commande. Le client déclare en avoir pris conscience, en avoir accepté toutes les clauses et renoncer à se prévaloir de ses conditions d'achat.

2. OFFRE ET COMMANDE

Sauf stipulation contraire dans les conditions particulières de ALLTUX, le délai de validité de nos offres est d'un mois.

Toute commande qui n'aura pas été précédée d'une offre écrite de ALLTUX, ne liera la société que si une acceptation écrite a été envoyée par ALLTUX.

3. PRIX

Les prix de ALLTUX sont libellés en euros, TVA non comprise. Toute augmentation de TVA ou toute nouvelle taxe qui serait imposée entre le moment de la commande et celui de la livraison sera à charge du client.

Les prix de ALLTUX ne visent que la fourniture de prestations de services décrites dans les conditions particulières à l'exclusion de tous autres travaux et prestations. Si ceux-ci sont commandés par le client, ils lui seront facturés en plus du prix prévu dans les conditions particulières.

4. PAIEMENT

Les factures sont payables, dans la devise de facturation, au siège social de ALLTUX, au plus tard trente jours après la date de facturation.

Toute réclamation relative à une facture devra être transmise par écrit, et par recommandé, au siège social de ALLTUX, huit jours calendrier après sa réception. À défaut, le client ne pourra plus contester cette facture.

En cas de défaut de paiement d'une facture à l'échéance, le paiement de la totalité des factures deviendra immédiatement exigible.

Toute facture impayée à l'échéance produira, de plein droit et sans mise en demeure, un intérêt de retard de 8% par an, pour les particuliers ; pour les commerçants, la loi sur le retard de paiement sera d'application. En cas de services prestés au profit d'un consommateur, s'il existe une faute ou une défaillance du fournisseur, ALLTUX lui sera redevable également d'une indemnité forfaitaire et définitive de 15% du montant facturé pour les dites prestations.

Toute facture impayée à l'échéance sera, en outre, majorée de plein droit et sans mise en demeure, d'une indemnité forfaitaire de 15% du montant resté impayé à titre de dommages et intérêts.

5. DÉLAIS

Sauf garantie expresse donnée dans les conditions particulières, les délais de livraison mentionnés dans les conditions particulières ne sont pas des délais de rigueur. La responsabilité de ALLTUX ne pourra être engagée que si le retard est important et imputable à sa faute lourde.

Le client ne pourra invoquer les délais d'exécution pour demander la résolution du contrat, réclamer des dommages et intérêts ou faire valoir toute autre revendication, sauf stipulation contraire écrite expressément acceptée par ALLTUX.

En cas de retard dépassant le délai de 30 jours ouvrables, le client devra envoyer une mise en demeure par recommandé à ALLTUX, lequel pourra alors bénéficier de 50% du temps prescrit pour effectuer ses prestations de service.

Cas fortuit ou de force majeure : les obligations des parties sont suspendues sans indemnité, en cas de force majeure ou cas fortuit. Sont assimilés à ces hypothèses : les cas de grève, fabrication, loch out, guerre, intempéries graves, augmentations anorales de matériaux ou droits de douanes, toutes les hypothèses non-prévisibles.

6. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Sauf convention contraire dans les conditions particulières, tout code informatique écrit en vue d'être utilisé par le client restera la propriété de ALLTUX jusqu'au paiement de l'entièreté du montant des factures relatives à la prestation de services.

7. GARANTIES

ALLTUX garantit que les logiciels et les éléments créés et fournis au client respectent les droits des tierces parties et ne sont pas illégaux.

Le client confirme que le matériel utilisé ou fourni à ALLTUX pour utilisation n'est pas illégal et ne viole en aucune façon les droits de tierces parties.

Le client est le seul responsable du contenu des publications dont il demande l'exécution par ALLTUX. Le client s'engage, notamment et de manière non limitative, à obtenir les autorisations et à acquitter les droits éventuels sur les textes, photos, illustrations, musiques et en général sur toute œuvre utilisée, si elle n'est pas tombée dans le domaine public.

ALLTUX décline toute responsabilité en cas d'interruption de service Internet ou de perte de données causée par un fournisseur d'accès à Internet n'ayant aucun lien direct avec elle. De même, lorsqu'une prestation d'hébergement du site web ou du service e-mail a été demandée par le client, ALLTUX ne peut être tenue responsable des dommages directs ou indirects causés par une interruption temporaire des services de ses fournisseurs.

En cas de réclamation de tierces parties concernant l'utilisation par le client des prestations de services réalisées par ALLTUX, le client s'engage à indemniser ALLTUX, si la réclamation est fondée.

8. LIMITATION DES RESPONSABILITÉS

Lorsque la prestation de services est terminée, ALLTUX n'assume plus aucune responsabilité que celles prévues à l'article 7. En conséquence, ALLTUX n'est tenu à aucuns dommages et pour des dégâts encourus par le client à la suite de modifications apportées à la prestation de services par le client ou un utilisateur Internet ou n'importe qui en dehors du personnel de ALLTUX.

9. CONFIDENTIALITÉ

Tant le client que ALLTUX s'engagent à ne pas divulguer à des personnes tierces, des informations confidentielles, en ce compris, mais non limités aux codes d'accès et mots de passe, informations financières, aux données de facturation et aux informations sur le hardware, les logiciels et le service.

10. RÉSOLUTION DE LA VENTE

Le présent contrat est valable jusqu'au moment de l'achèvement du site ou, le cas échéant, jusqu'à résiliation par le client du contrat de suivi forfaitaire. La redevance forfaitaire est payable en début de période. Le non-paiement du forfait à la date d'exigibilité entraîne la résiliation automatique du contrat de suivi, sans mise en demeure préalable.

En cas de résolution de la vente en application de l'alinéa ci-dessus, le client sera redevable à ALLTUX de dommages et intérêts fixés à 25% du prix de vente.

11. COMPÉTENCE

Tout litige directement ou indirectement relatif aux relations contractuelles de ALLTUX avec le client est de la compétence exclusive des Cours et Tribunaux de Liège.

12. DROIT APPLICABLE

Les relations contractuelles de ALLTUX avec le client sont régies par le droit Belge.